

## Tremblay, Fabrice

---

**De:** Tremblay, Fabrice  
**Envoyé:** 7 août 2020 17:40  
**À:**  
**Objet:** Demande LAD n° 200731807 - Courriel réponse  
**Pièces jointes:** A- Art. 23 et 24\_2020.pdf; A- Art. 53 et 54\_2020.pdf; Avis de recours\_2020.pdf

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 27 juillet dernier, concernant les rapports d'inspection pour les sites sises aux 25, montée Lasaline, 14, rue Bélanger et 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant. Veuillez noter que le Ministère détient des documents seulement pour les sites sises aux 25, montée Lasaline et 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- **25 Montée Lasaline;**
  1. Lettre du 28062011;
  2. R.I. des 1806 et 16082005;
  3. R.I. du 07062005;
  4. R.V. du 20062011;
  
- **110 rue St-Pierre**
  5. R.C. du 20122017;
  6. R.I. du 17012018;
  7. R.I. du 22112018;

Les documents sont disponibles en cliquant sur ce lien :  
<https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/EngUJOcJoLxOroGFjnySoc8B7fAl1RDqM5QxQQQ6cNu7YA?e=2mb6w8>

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M. Fabrice Tremblay, analyste responsable du dossier, par courriel, à l'adresse [fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca) en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

## Original signé

**Fabrice Tremblay**

Conseiller régional en accès à l'information  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction régionale de la Montérégie  
201 place Charles-LeMoyne, 2<sup>e</sup> étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Tél. : (450) 928-7607 poste 274  
Télécopieur : (450) 928-7755  
Courriel : [fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca)  
Site Web : <http://www.environnement.gouv.qc.ca>

### **Avis de confidentialité**

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit.

Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 28 juin 2011

Madame Monnie Renouf  
Ville de Saint-Constant  
25, montée de la Saline  
Saint-Constant (Québec) J5A 2A8

N/Réf. : 7610-16-01-0575400  
400831393

Objet : Retrait du réservoir souterrain d'entreposage d'huile usée situé au 25 montée de la  
Saline de la Ville de Saint-Constant

---

Madame,

La présente fait suite à l'inspection réalisée le 21 juin 2011 par des représentants dûment autorisés du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie à l'endroit cité en objet.

Lors de cette visite, nous avons constaté que le réservoir souterrain était inutilisé et abandonné sur les lieux. Selon l'article 71 du *Règlement sur les matières dangereuses*, un réservoir peut-être abandonné sur place lorsque son enlèvement est impraticable pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

1. L'enlèvement du réservoir met en danger l'intégrité de la structure d'un bâtiment ou d'un élément indispensable à l'usage auquel est destiné le bâtiment;
2. La machinerie nécessaire à l'enlèvement du réservoir ne peut matériellement pas accéder à l'emplacement.

Tout réservoir abandonné doit être décontaminé, puis rempli d'une matière inerte.

Si le réservoir ne correspond pas à ces critères, il devra être retiré du sol.

...2

N/Réf. : 7610-16-01-1030600  
400831393

2

Pour le retrait du réservoir vous devrez faire appel à une compagnie spécialisée dans le retrait des réservoirs souterrains.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 928-7607, poste 292 ou par courriel à [marie-france.dupuis@mddep.gouv.qc.ca](mailto:marie-france.dupuis@mddep.gouv.qc.ca).

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

MFD/AP/ch



Marie-France Dupuis  
Technicienne, secteur Industriel

# RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0575400

DATE INSPECTION : 2005-06-18 et 08-16

HEURE : - Arrivée :  
- Départ :

DATE DE RÉDACTION : 2005-08-25

NUMÉRO D'INTERVENTION:300228768

## 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Iris Diaz

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

### LIEU INSPECTÉ

Garage Municipal  
25, Montée Lasaline  
St-Constant J5G 2G2

### ADRESSE POSTALE (si différente)

Ville de St-Constant  
147, rue St-Pierre  
St-Constant J5A 2G2

### PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui  non  N/A

### PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

Clément Brûlé / service des  
travaux publics

TÉLÉPHONE

(450) 632-9411, poste 304

### PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

### ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez :

BUT(S) : Vérifier la conformité au RMD du dépôt de DDD de Saint-Constant. Suivi de l'inspection du 7 juin 2005.

## **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

La Municipalité de St-Constant a mis à disposition des citoyens un site pour la collecte de déchets domestiques dangereux et ce, dans la cour du garage municipal.

L'aménagement de la cour fut complété en ajoutant des cabanons du type rubbermade pour entreposer les DDD qu'on entreposait auparavant directement sur l'asphalte ou le sol. De plus, on a ajouté de palettes plastiques incluant un bassin de rétention pour que les citoyens puissent déposer leurs déchets. En soirée, les employés de la voirie trient et rangent ces DDD.

De plus, il y avait déjà sur place des conteneurs d'environ 1m<sup>3</sup> fournis par un recycleur de peintures. Ces conteneurs sont cadenassés, identifiés et dégagés du sol. Ils sont changés aux deux semaines environ, dépendant des quantités reçues.

En ce qui concerne l'élimination de DDD, les peintures, vernis, solvants etc. sont recueillis par une compagnie qui en fait le recyclage. Les pneus s'en vont à Ciment Lafarge, les batteries vont chez Nova Pb et les autres DDD s'en vont chez Onyx.

De plus, la Municipalité n'a pas besoin de demander un certificat d'autorisation pour l'entreposage de DDD car elle en entrepose en quantité inférieure à 40 000 kg. Par contre, elle doit nous faire parvenir un avis conformément à l'article 118 du RMD, ce qui sera fait sous peu.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0575400

DATE DE RÉDACTION : 2005-06-14

---

**3. CONCLUSION**

La gestion de DDD est maintenant conforme.

Un avis doit nous être envoyé en rapport à l'article 118 du RMD.

---

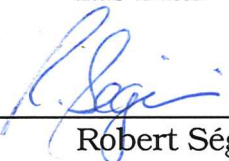
**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande de fermer l'intervention dès réception de l'avis exigé à l'article 118 du RMD.

---

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR :  2005-08-25  
Iris Diaz (date)

VÉRIFIÉ PAR :  2005-08-25  
Robert Séguin (date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

OK.

---

---

---

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0575400

DATE INSPECTION : 2005-06-07

HEURE : - Arrivée :

- Départ :

DATE DE RÉDACTION : 2005-06-14

NUMÉRO D'INTERVENTION:300220680

### 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Iris Diaz

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

#### LIEU INSPECTÉ

Garage Municipal  
25, Montée Lasaline  
St-Constant J5G 2G2

#### ADRESSE POSTALE (si différente)

Ville de St-Constant  
147, rue St-Pierre  
St-Constant J5A 2G2

#### PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui  non  N/A

#### PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

Pierre Morin / directeur service des  
travaux publics

TÉLÉPHONE

(450) 632-9411, poste 326

#### PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)



CROQUIS



CARTE(S)



Nombre

à venir

#### ÉCHANTILLONS

EAU



AIR



SOL



FLORE



FAUNE



DÉCHETS



AUTRE(S)

Précisez :

BUT(S) : Vérifier la conformité au RMD du dépôt de DDD de Saint-Constant.



## **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

La Municipalité de St-Constant a mis à disposition des citoyens un site pour la collecte de déchets domestiques dangereux et ce, dans la cour du garage municipal.

En général, le citoyen dépose ses DDD dans des boîtes en bois, ouvertes, situées dans la cour et dont une affiche sur le mur indique la nature du déchet. Par après, le personnel de la voirie vérifie et entrepose les DDD dans des contenants étanches se trouvant aussi à l'extérieur.

Il s'agit de conteneurs d'environ 1m<sup>3</sup> fournis par un recycleur de peintures. Ces conteneurs sont cadenassés, identifiés et dégagés du sol. Ils sont changés aux deux semaines environ, dépendant des quantités reçues.

On retrouve aussi un conteneur pour les contenants d'huiles et graisses, un autre pour les déchets inorganiques. En ce qui a trait aux batteries, elles sont déposées sur une palette.

M. Morin m'indique qu'il a commandé des petits cabanons de type rubbermade pour que les gens entreposent directement les batteries. Ils sont munis d'un bassin de rétention. Ces abris devraient être livrés vers la mi-juin, aussitôt que le Conseil autorisera la dépense.

En ce qui concerne l'élimination de DDD, les peintures, vernis, solvants etc. sont recueillis par une compagnie qui en fait le recyclage. Les pneus s'en vont à Ciment Lafarge, les batteries vont chez Nova Pb et les autres DDD s'en vont chez Onyx.

En outre, pendant la nuit les citoyens déposent toutes sortes de déchets à la porte du garage municipal.

De plus, la Municipalité n'a pas besoin de demander un certificat d'autorisation pour l'entreposage de DDD car elle en entrepose en quantité inférieure à 40 000 kg. Par contre, elle doit nous faire parvenir un avis conformément à l'article 118 du RMD.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0575400

DATE DE RÉDACTION : 2005-06-14

---

**3. CONCLUSION**

La gestion de DDD n'est pas tout à fait conforme. Des lacunes au niveau de l'entreposage sont présentes mais elles seront corrigées avant la fin du mois de juin.

Un avis doit nous être envoyé en rapport à l'article 118 du RMD.

---

**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande de faire une nouvelle inspection vers la fin de juin pour vérifier si l'entreposage de DDD est conforme.

---

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR :

  
Iris Diaz

2005-06-14  
(date)

VÉRIFIÉ PAR :

  
Robert Séguin

2005-06-21  
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

OK voir intervention 300 228 768.

---

---

---

## **Programme de contrôle environnemental I-18 Formulaire 1**

### **Contrôle des réservoirs d'huiles usées installés dans des ateliers de mécanique**

### **Application du Règlement sur les matières dangereuses**

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Réservoirs d'huiles usées installés dans des ateliers de mécanique

<b>ADMINISTRATION</b>	CCEQ - Direction régionale de : <u>Montérégie</u>		
	<b>L'INTERVENTION</b>		
	Date de la vérification : <u>2011-06-20</u> Heure d'arrivée : <u>13 :15</u> Heure de départ : <u>13 :50</u>		
	Réalisée par : <u>Ariane Picard</u>		
	Accompagné de : <u>Daniel Doukonou</u>		
	<b>SAGO</b>		
	Demande : <u>200234252</u> Intervenant : <u>13430285</u> N° Intervention : <u>300666235</u> N° document produit : <u>400833142</u> N° Lieu d'intervention : <u>90146523</u>		
Type d'intervention :	<input checked="" type="checkbox"/> première inspection programmée (état de situation et inventaire) <input type="checkbox"/> inspection programmée <input type="checkbox"/> inspection pour suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> inspection de suivi d'une plainte		

<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	Nom (raison sociale) : <u>Service des travaux publics Ville Saint-Constant</u>		
	Autre nom : _____		
	Adresse civique : <u>25 montée de La Saline</u>		
	Municipalité : <u>Saint-Constant</u>		Code postal : <u>J5A 2A8</u>
	Téléphone : <u>(450)638-2010</u>		Télécopieur : <u>(450) 632-0072</u>
	Répondant : <u>Monnie Renouf</u>		Cellulaire : <u>(514) 946-4259</u>
	N° de gestion documentaire : <u>7610-16-01-0575400</u>		Matricule CIDREQ : _____
GPS (19T) : <u>NAD 83</u>	Longitude (x) : <u>45°31'27.9''</u>	Latitude (y) : <u>073°31'09.5''</u>	

<b>BUT DE LA VÉRIFICATION</b>	<b>Inspection dans le cadre du programme de contrôle des réservoirs d'huiles usées 2011</b>		

<b>PERSONNES RENCONTRÉES</b>	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	Claude David	Contremaître	(450)638-2010	
	Monnie Renouf	Contremaître	(450)638-2010#7454	

<b>TYPE D'ENTREPRISE</b>	<input type="checkbox"/> <b>Atelier mécanique commercial</b> <i>(entretien de véhicules contre rémunération)</i>	<input type="checkbox"/> station-service (vente de carburants avec service d'entretien mécanique des véhicules) <input type="checkbox"/> garage d'entretien mécanique (atelier mécanique sans vente de carburants)
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Atelier mécanique non commercial</b> <i>(entretien de ses propres véhicules)</i>	<input type="checkbox"/> société de transport urbain ou interurbain <input type="checkbox"/> entreprise de camionnage <input type="checkbox"/> entreprise de services publics (électricité, téléphonie, câblodistribution) <input checked="" type="checkbox"/> autres, préciser : <u>Écocentre</u>

<b>Nombre de réservoirs</b>	Type de réservoir	Nombre total de réservoirs de chaque type	Nombre de réservoirs reliés à un séparateur eau/huile
	Réservoir souterrain	1	1
	Réservoir hors-sol	0	0

**A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES****A.1 - Réservoirs hors-sol**

POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
Capacité (litres)		
Année d'installation (AAAA-MM-JJ)		
Matériaux de fabrication	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique
Le réservoir porte une plaque mentionnant son fabricant et la norme de conception à laquelle il répond	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, nommer cette norme :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, nommer cette norme :
Le réservoir est muni d'évents	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est relié à un séparateur eau/huile	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Une étiquette indiquant le nom de la matière entreposée est posée à un endroit visible sur le réservoir (art. 46)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Un mécanisme de sécurité empêche l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidage (article 53)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir hors-sol et sa tuyauterie en surface sont protégés contre la corrosion (ex : peinture, enduit époxy) (article 54)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (réservoir non en acier)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (réservoir non en acier)
Le réservoir est protégé par des butoirs aux endroits susceptibles d'être heurtés par des véhicules (article 55)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Type de réservoir	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi
<input type="checkbox"/> Simple paroi, compléter la section ci-contre (article 56)	<input type="checkbox"/> Réservoir muni d'un bassin intégré d'une capacité de (L) : <input type="checkbox"/> Réservoir placé dans un bassin externe de rétention d'une capacité de (L) : <input type="checkbox"/> N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) <input type="checkbox"/> Le réservoir n'a aucun bassin <i>(Informez l'exploitant qu'il devra prévoir soit d'installer un bassin, soit de remplacer le réservoir par un double paroi dans un délai de 3 ans)</i>	<input type="checkbox"/> Réservoir muni d'un bassin intégré d'une capacité de (L) : <input type="checkbox"/> Réservoir placé dans un bassin externe de rétention d'une capacité de (L) : <input type="checkbox"/> N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) <input type="checkbox"/> Le réservoir n'a aucun bassin
<input type="checkbox"/> Double paroi, compléter la section ci-contre. Le réservoir à double paroi est muni d'un système de détection de fuite entre les parois (article 56).	<input type="checkbox"/> N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement : Résultat de la vérification : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?	<input type="checkbox"/> N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement : Résultat de la vérification : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?

**A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES****A.2 - Réservoirs souterrains**

POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
Capacité (litres)		
Année d'installation (AAAA-MM-JJ)		
Matériaux de fabrication du réservoir	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Type de réservoir (article 58)	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi
Type de tuyauterie souterraine (article 58)	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi
Matériaux de fabrication de la tuyauterie	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Le réservoir est relié à un séparateur eau/huile	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Une affiche indiquant le nom de la matière entreposée est placée à proximité de l'emplacement du réservoir (article 46)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est-il installé sous un bâtiment ? <sup>1</sup> (article. 50)	<input type="checkbox"/> Oui (non-conforme) <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui (non-conforme) <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est muni d'évents	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Un mécanisme de sécurité empêche l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidage (article 53)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est muni d'un système automatique de prise d'inventaire en continu (article 58)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)
Le réservoir est pourvu d'un système de prévention de déversement (article 58) (ex. : dispositif d'arrêt automatique, alarme de haut niveau, ball float valve)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)
Le réservoir est muni d'un système de détection de fuite entre les parois (article 58)	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après)  Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement :  Résultat : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après)  Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement :  Résultat : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?
La tuyauterie souterraine est munie d'un système de détection de fuite entre les parois (article 58)	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui

<sup>1</sup> L'article 50, qui interdit d'installer un réservoir sous un bâtiment, ne peut s'appliquer aux réservoirs d'huiles usées installés avant l'entrée en vigueur du transfert de responsabilité vers le MDDEP (1<sup>er</sup> avril 2007). On veut toutefois connaître la situation actuelle, car celle-ci peut influencer sur la possibilité de retirer le réservoir du sol à la fin de sa vie utile.

**A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES****A.2 - Réservoirs souterrains**

POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
<p>Le réservoir a déjà présenté un indice de fuite (article 59)</p>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : <input type="checkbox"/> Étanche <input type="checkbox"/> Non étanche, quelles actions ont été posées?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : <input type="checkbox"/> Étanche <input type="checkbox"/> Non étanche, quelles actions ont été posées?
<p>Le réservoir et la tuyauterie ont une protection cathodique contre la corrosion (article 61)</p> <p>Compléter ci-contre la section (rang) appropriée selon la réponse fournie (N/A, Non ou Oui).</p>	<input type="checkbox"/> N/A (pas en acier) <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) Date de retrait prévue : Le taux d'agressivité du sol a été déterminé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date : Résultat : <input type="checkbox"/> Oui, les deux <input type="checkbox"/> Oui, seulement le réservoir Type de protection : <input type="checkbox"/> Anodes sacrificielles <input type="checkbox"/> Courant induit Année d'installation du système à courant induit : Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement :</li> <li>• Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est &lt; 2 ans  <input type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</li> <li>• Résultat de ce rapport :  <input type="checkbox"/> Bon état  <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> N/A (pas en acier) <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) Date de retrait prévue : Le taux d'agressivité du sol a été déterminé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date : Résultat : <input type="checkbox"/> Oui, les deux <input type="checkbox"/> Oui, seulement le réservoir Type de protection : <input type="checkbox"/> Anodes sacrificielles <input type="checkbox"/> Courant induit Année d'installation du système à courant induit : Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement :</li> <li>• Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est &lt; 2 ans  <input type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</li> <li>• Résultat de ce rapport :  <input type="checkbox"/> Bon état  <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?</li> </ul>
<p>L'exploitant a-t-il déjà fait le constat d'une fuite provenant d'une tuyauterie souterraine non protégée contre la corrosion ? (article 65)</p>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) La tuyauterie a été remplacée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<p>Pour tout réservoir souterrain d'huiles usées installé le ou après le 1<sup>er</sup> avril 2007 ainsi que pour un réservoir souterrain relié à un séparateur eau/huile installé le ou après le 13 novembre 2003, compléter la présente section.</p> <p>L'attestation de conformité d'installation du réservoir souterrain est incluse dans le dossier ministériel (article 70)</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) L'attestation est disponible auprès de l'exploitant <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (obtenir une copie)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) L'attestation est disponible auprès de l'exploitant <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (obtenir une copie)

**B - ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES**

(Voir explications à l'annexe 1)

Item de vérification	Cochez les items vérifiés périodiquement par l'exploitant et indiquez le constat établi lors de votre inspection	Fréquence de vérification par l'exploitant (nombre de fois/unité de temps)
<b>Réservoir hors sol</b>		
<b>État du réservoir</b> (vérifier s'il y a des signes de corrosion)	<input type="checkbox"/>	
<b>Bassin de rétention</b> (vérifier s'il y a présence d'huile et/ou d'eau)	<input type="checkbox"/>	
<b>État des valves, des robinets et de la tuyauterie</b> (vérifier s'il y a corrosion, égouttement ou fuite)	<input type="checkbox"/>	
<b>Double paroi : état de fonctionnement du système de détection de fuite entre les parois<sup>1</sup></b>	<input type="checkbox"/>	
<b>Réservoir souterrain</b>		
<b>Double paroi : état de fonctionnement du système de détection de fuite entre les parois<sup>1</sup></b>	<input type="checkbox"/>	
<b>En acier : état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion<sup>2</sup></b> (RMD, article 62 : obligatoire 1 fois/2 ans)	<input type="checkbox"/>	
<b>Systèmes de protection</b>		
<b>État du mécanisme empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de vidange et de remplissage</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>État des butoirs devant les réservoirs hors sol</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>État de fonctionnement des alarmes de haut niveau si le réservoir en est muni</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>Jaugeage et équipements de jaugeage</b>		
<b>État de fonctionnement de l'indicateur de niveau</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>État de la baguette de jaugeage</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>Jaugeage du réservoir<sup>3</sup></b>	<input type="checkbox"/>	
<b>Autres items (précisez)</b>		
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	

<sup>1</sup> Le personnel du MDDEP ne procède pas lui-même à la vérification du système de détection de fuites. Sous le régime du MRNF, l'exploitant devait vérifier le bon fonctionnement de ce système aux 2 ans. Aucune fréquence particulière de vérification de ce système n'est inscrite dans le RMD. Toutefois, l'exploitant doit s'assurer en vertu de l'article 37 du RMD de leur bon état de fonctionnement, ce qui implique d'en faire une vérification régulière. Notez dans le tableau, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

<sup>2</sup> Non réalisable par le personnel du MDDEP, la vérification demande un appareillage spécialisé. L'article 62 du RMD oblige l'exploitant à faire réaliser la vérification une fois aux 2 ans et à conserver sur place le dernier rapport de vérification. Le personnel du MDDEP doit donc prendre connaissance du dernier rapport de vérification afin de s'assurer que le système de protection est fonctionnel. Notez dans les tableaux de la section A la disponibilité du rapport et l'état de fonctionnement tel qu'établi dans ce rapport. Notez dans ce tableau-ci, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

<sup>3</sup> Le personnel du MDDEP n'a pas à jauger le réservoir lors de la visite. Un jaugeage mensuel était demandé à l'exploitant sous le régime du MRNF. Le réservoir devait être vidangé avant que le résultat du jaugeage révèle un danger de déversement. Notez dans ce tableau, la fréquence des jaugeages réalisés par l'exploitant.



**C - GESTION DES HUILES USÉES**

(Voir explications à l'annexe 1)

Les huiles usées sont expédiées régulièrement et un bon d'expédition, un contrat ou une facturation est disponible sur place (article 11)

 Non Oui

Date du dernier contrat/facturation : \_\_\_\_\_

Compléter ci-après les informations sur les destinataires et les transporteurs

Les huiles usées sont brûlées sur place :

 Non Oui, compléter ci-après.

Quelle est la puissance de l'équipement de combustion (art. 26) : \_\_\_\_\_ MW

L'exploitant détient-il un certificat d'autorisation

 Non Oui, date de délivrance : \_\_\_\_\_**Destinataires (article 11)****Transporteurs****D - HISTORIQUE DE CONTAMINATION**

(Voir explications à l'annexe 1)

Y a-t-il eu des déversements d'huiles usées ou d'autres produits pétroliers sur le site le ou après le 1<sup>er</sup> avril 2007 ? Non Oui, indiquer :

• leur nombre : \_\_\_\_\_

• les quantités de produits impliqués par événement (litres) : \_\_\_\_\_

• les dates si connues (AAA-MM-JJ) : \_\_\_\_\_

Ces événements ont-ils été rapportés au MDDEP?  Oui  Non

À la suite de ces événements, a-t-on réalisé une étude de caractérisation du site?

 Non Oui, indiquer :• Cette étude a été remise au MDDEP :  Oui  Non (obtenir l'étude)

• Date (AAAA-MM-JJ) : \_\_\_\_\_

• Titre (nom) de l'étude : \_\_\_\_\_

À la suite de ces événements, a-t-on procédé à une décontamination?

 Non Oui, décrire les travaux effectués :**COMMENTAIRES**

Le réservoir souterrain a été abandonné et aucune personne travaillant à cet endroit n'a de renseignement. Cela fait environ une dizaine d'années que le réservoir a été abandonné. Il a été recouvert de gravier et l'évent est le seul signe visible du réservoir. L'écocentre de la ville de Saint-Constant entrepose actuellement ses huiles usées dans un tototank.

**SIGNATURES**

Vérificateur : Ariane Picard

Lettres moulées

Signature

Date : 2011.07.06

Année / mois / jour

Superviseur : Marie-france Dupuis

Lettres moulées

Signature

Date : 2011.07.05

Année / mois / jour

Commentaires du superviseur :

**Annexe 1 : Explications pour compléter les 3 dernières sections du formulaire d'inspection****B - Entretien périodique des réservoirs d'huiles usées**

Le Règlement sur les matières dangereuses (RMD) prévoit à l'article 37 que les biens affectés à l'entreposage de matières dangereuses résiduelles doivent être maintenus en bon état ainsi que les ouvrages et équipements de protection de ces biens. En complément, l'article 39 prévoit que l'exploitant doit vérifier au moins une fois tous les 3 mois le bon état et le bon fonctionnement des équipements d'entreposage. Il est donc pertinent de vérifier auprès des exploitants quel est le programme de vérification mis en place en vue de s'assurer de l'étanchéité des réservoirs et du bon état de fonctionnement des équipements et systèmes de protection installés sur ces réservoirs. Un programme d'entretien et de vérification était par ailleurs prévu pour les réservoirs souterrains d'huiles usées lorsque ceux-ci étaient régis par le MRNF. Il est donc souhaitable que ces programmes d'auto-contrôle se poursuivent.

Le tableau sur l'entretien périodique des réservoirs permet de prendre connaissance des programmes d'auto-contrôle en place. L'information recueillie pourra aider à la planification des activités de contrôle. Une liste de vérifications possibles est mentionnée dans ce tableau. Bien qu'une bonne partie de ces items peut être vérifiée par le personnel du MDDEP lors d'une visite, il reste important que l'exploitant procède lui-même à des vérifications périodiques plus fréquentes que les visites des inspecteurs du MDDEP. Cochez les items vérifiés par l'exploitant ou confiés par lui à une firme externe et indiquez la fréquence des vérifications effectuées. Ajoutez tout autre item de vérification effectuée qui n'est pas mentionné. S'il y a plus d'un réservoir d'huiles usées sur place, ne remplir qu'un seul tableau et indiquer, dans la colonne 2, le constat global (ex. : 2 réservoirs sur 5 présentent des signes de corrosion). Pour la fréquence, choisir l'unité de temps appropriée (jour, semaine, mois ou année).

Ces informations sont recueillies en questionnant les personnes rencontrées. Si l'entreprise tient un registre des vérifications effectuées, ce registre peut également servir à compléter le tableau.

**C - Gestion des huiles usées**

L'article 26 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD) prévoit que les huiles usées ne peuvent être utilisées à des fins énergétiques (brûlées) que dans un équipement ayant une puissance d'au moins 3 MW. Généralement, de tels équipements ne se trouvent pas dans un atelier de mécanique. Ainsi, conformément à ce que prévoit l'article 11 du RMD, les huiles usées des ateliers de mécanique doivent être expédiées à des lieux de gestion autorisés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement : centres de transfert, centres de traitement, lieux d'utilisation énergétique, incinérateurs de matières dangereuses résiduelles.

Vérifier à quel(s) lieu(x) sont expédiés les huiles usées et si l'atelier dispose de contrats ou d'une facturation avec les destinataires des huiles usées. Noter également le nom du ou des transporteurs à qui les huiles usées sont remises. Si vous constatez que les huiles usées sont brûlées sur place (aucun contrat d'expédition d'huiles, incapacité à nommer un destinataire ou un transporteur, réservoir d'huiles usées connecté à un équipement de combustion), le noter et compléter les questions à cet effet sur le formulaire.

**D - Historique de contamination**

Sous le régime du MRNF, l'exploitant devait tenir un registre des événements (incidents, accidents, déversements) s'étant déroulés sur le lieu et réaliser, dans les cas de fuites et de déversements, une étude de caractérisation et en faire rapport au MRNF. Au moment du transfert de dossier, le MDDEP a reçu les rapports de caractérisation des lieux où il y a eu cessation d'activité avec retrait de réservoirs. Tous les autres rapports de caractérisation (les lieux encore en activité) ont été conservés par le MRNF. Depuis le transfert, il est possible que certains déversements n'aient pas été portés à la connaissance du MDDEP alors qu'une telle obligation est prescrite (article 9 du RMD). L'information recueillie dans la section «Historique de la contamination» vise donc à obtenir les renseignements pour les événements ultérieurs au 1<sup>er</sup> avril 2007 et, éventuellement, de déceler les cas pouvant nécessiter un suivi ultérieur. Cette section pourra être complétée en interrogeant les personnes rencontrées et en vérifiant le registre, le cas échéant.

**Annexe 2 : Tableaux pour inscription de réservoirs additionnels**  
(voir les pages suivantes)

**A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES****A.1 - Réservoirs hors-sol**

POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 3	RÉSERVOIR #4
Capacité (litres)		
Année d'installation (AAAA-MM-JJ)		
Matériaux de fabrication	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique
Le réservoir porte une plaque mentionnant son fabricant et la norme de conception à laquelle il répond	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, nommer cette norme :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, nommer cette norme :
Le réservoir est muni d'évents	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est relié à un séparateur eau/huile	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Une étiquette indiquant le nom de la matière entreposée est posée à un endroit visible sur le réservoir (art. 46)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Un mécanisme de sécurité empêche l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidage (article 53)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir hors-sol et sa tuyauterie en surface sont protégés contre la corrosion (ex : peinture, enduit époxy) (article 54)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (réservoir non en acier)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (réservoir non en acier)
Le réservoir est protégé par des butoirs aux endroits susceptibles d'être heurtés par des véhicules (article 55)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Type de réservoir	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi
<input type="checkbox"/> Simple paroi, compléter la section ci-contre (article 56)	<input type="checkbox"/> Réservoir muni d'un bassin intégré d'une capacité de (L) : <input type="checkbox"/> Réservoir placé dans un bassin externe de rétention d'une capacité de (L) : <input type="checkbox"/> N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) <input type="checkbox"/> Le réservoir n'a aucun bassin <i>(Informez l'exploitant qu'il devra prévoir soit d'installer un bassin, soit de remplacer le réservoir par un double paroi dans un délai de 3 ans)</i>	<input type="checkbox"/> Réservoir muni d'un bassin intégré d'une capacité de (L) : <input type="checkbox"/> Réservoir placé dans un bassin externe de rétention d'une capacité de (L) : <input type="checkbox"/> N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) <input type="checkbox"/> Le réservoir n'a aucun bassin
<input type="checkbox"/> Double paroi, compléter la section ci-contre. Le réservoir à double paroi est muni d'un système de détection de fuite entre les parois (article 56).	<input type="checkbox"/> N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement : Résultat de la vérification : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?	<input type="checkbox"/> N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement : Résultat de la vérification : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?

**A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES****A.2 - Réservoirs souterrains**

POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 3	RÉSERVOIR #4
Capacité (litres)		
Année d'installation (AAAA-MM-JJ)		
Matériaux de fabrication du réservoir	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Type de réservoir (article 58)	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi
Type de tuyauterie souterraine (article 58)	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi
Matériaux de fabrication de la tuyauterie	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Le réservoir est relié à un séparateur eau/huile	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Une affiche indiquant le nom de la matière entreposée est placée à proximité de l'emplacement du réservoir (article 46)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est-il installé sous un bâtiment ? <sup>1</sup> (article. 50)	<input type="checkbox"/> Oui (non-conforme) <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui (non-conforme) <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est muni d'évents	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Un mécanisme de sécurité empêche l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidage (article 53)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est muni d'un système automatique de prise d'inventaire en continu (article 58)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)
Le réservoir est pourvu d'un système de prévention de déversement (article 58) (ex. : dispositif d'arrêt automatique, alarme de haut niveau, ball float valve)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)
Le réservoir est muni d'un système de détection de fuite entre les parois (article 58)	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après)  Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement :  Résultat : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après)  Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement :  Résultat : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?
La tuyauterie souterraine est munie d'un système de détection de fuite entre les parois (article 58)	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui

<sup>1</sup> L'article 50, qui interdit d'installer un réservoir sous un bâtiment, ne peut s'appliquer aux réservoirs d'huiles usées installés avant l'entrée en vigueur du transfert de responsabilité vers le MDDEP (1<sup>er</sup> avril 2007). On veut toutefois connaître la situation actuelle, car celle-ci peut influencer sur la possibilité de retirer le réservoir du sol à la fin de sa vie utile.

**A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES****A.2 - Réservoirs souterrains**

POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 3	RÉSERVOIR #4
<p>Le réservoir a déjà présenté un indice de fuite (article 59)</p>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : <input type="checkbox"/> Étanche <input type="checkbox"/> Non étanche, quelles actions ont été posées?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : <input type="checkbox"/> Étanche <input type="checkbox"/> Non étanche, quelles actions ont été posées?
<p>Le réservoir et la tuyauterie ont une protection cathodique contre la corrosion (article 61)</p> <p>Compléter ci-contre la section (rang) appropriée selon la réponse fournie (N/A, Non ou Oui).</p>	<input type="checkbox"/> N/A (pas en acier) <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) Date de retrait prévue : Le taux d'agressivité du sol a été déterminé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date : Résultat : <input type="checkbox"/> Oui, les deux <input type="checkbox"/> Oui, seulement le réservoir Type de protection : <input type="checkbox"/> Anodes sacrificielles <input type="checkbox"/> Courant induit Année d'installation du système à courant induit : Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62) <ul style="list-style-type: none"> <li>Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement :</li> <li>Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est &lt; 2 ans  <input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</li> <li>Résultat de ce rapport :  <input type="checkbox"/> Bon état  <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> N/A (pas en acier) <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) Date de retrait prévue : Le taux d'agressivité du sol a été déterminé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date : Résultat : <input type="checkbox"/> Oui, les deux <input type="checkbox"/> Oui, seulement le réservoir Type de protection : <input type="checkbox"/> Anodes sacrificielles <input type="checkbox"/> Courant induit Année d'installation du système à courant induit : Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62) <ul style="list-style-type: none"> <li>Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement :</li> <li>Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est &lt; 2 ans  <input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</li> <li>Résultat de ce rapport :  <input type="checkbox"/> Bon état  <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?</li> </ul>
<p>L'exploitant a-t-il déjà fait le constat d'une fuite provenant d'une tuyauterie souterraine non protégée contre la corrosion ? (article 65)</p>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) La tuyauterie a été remplacée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<p>Pour tout réservoir souterrain d'huiles usées installé le ou après le 1<sup>er</sup> avril 2007 ainsi que pour un réservoir souterrain relié à un séparateur eau/huile installé le ou après le 13 novembre 2003, compléter la présente section.</p> <p>L'attestation de conformité d'installation du réservoir souterrain est incluse dans le dossier ministériel (article 70)</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) L'attestation est disponible auprès de l'exploitant <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (obtenir une copie)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) L'attestation est disponible auprès de l'exploitant <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (obtenir une copie)

### 1 Identification

Date de l'activité : 2017-12-20	Heure de début : 10h30	Heure de fin : 11h15
Activité effectuée par : Christine Rondeau		Accompagné de :

#### 1.1 Activités

N° d'activité : 7610	N° du document : 41729	N° de gestion doc. : 7316-16-01-0001200
Type d'activité : Inspection		Sous-Type d'activité : Inspection
But :	Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant le transport de neige dans un lieu non autorisé	

#### 1.2 Mandat(s)

N° de mandat	Nature du mandat	Programme
9004	Plainte	

### 2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention

Nom du lieu : Stationnement du Musée ferroviaire (X2173253)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2173253	Type de lieu : 264 - terrain sans usage précis
Localisation du lieu : 110, rue Saint-Pierre Saint-Constant (Québec)	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : -73.56604237810000,45.37579836440000	

### 3 Intervenants du lieu

Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
Association canadienne d'histoire ferroviaire (Y1604063)	Propriétaire		Y1604063

### 4 Condition météo SO

État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent	Température
nuageux			km/h	-15 °C
Description :				

### 5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C] SO

R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
	X	Articles 53-54 de la L.A.D	propriétaire Articles 23-24 de la L.A.D	514-707-8585
	X	Articles 53-54 de la L.A.D	Articles 53-54 de la L.A.D	
	C	Articles 53-54 de la L.A.D	responsable opération RTM gare St-Constant	514-214-1748

#### 5.1 Mode d'identification

Personne consultée : Articles 53-54 de la L.A.D
But expliqué : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Mode d'identification : verbal
But expliqué à/Identification faite auprès de : Martin Lefrançois

Personne consultée : Articles 53-54 de la L.A.D
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mode d'identification : verbal
But expliqué à/Identification faite auprès de :

Personne consultée : Diana BeJarano
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mode d'identification : Verbal
But expliqué à/Identification faite auprès de : Diana BeJarano

### 6 Plainte SO

Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui 2017-12-20 <input type="checkbox"/> non

**7 Urgence**  SO**8 Photo(s) numérique(s)**  SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 9

Nombre de photos intégrées au rapport : 6

Toutes les photos annexées à ce rapport proviennent de photos numériques originales qui ont été prises, traitées et préservées en conformité avec la Directive sur la gestion des photos numériques du Ministère pour être en mesure d'en assurer l'intégrité et de faire la preuve que la chaîne de possession de ces dernières a été maintenu en tout temps

**8.1 Modification(s) apportée(s) aux photos numériques**  SO**9 Questionnaire(s) annexée(s)**  SO**10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport**  SO**11 Équipement(s) utilisé(s)**  SO

Type d'équipement	Modèle	Numéro de série	Commentaire
Autres	N/A	N/A	
Autres	N/A	N/A	

**12 Échantillon(s)**  SO**13 Mise en contexte**  SO

Une plainte a été reçue au MDDELCC concernant le transport de neige du stationnement du RTM vers le stationnement du musée ferroviaire (Les camions doivent traverser la rue Saint-Pierre pour se rendre au stationnement du musée ferroviaire).

**14 Description de l'activité de contrôle**

J'arrive sur les lieux, je n'y rencontre personne et il n'y a aucun travail concernant le déneigement.

Je me dirige là où je vois un monticule de neige (voir carte Orthophoto):

- J'essaie de prendre des points GPS, mais mon GPS ne réussit pas à se positionner. Je suis complètement au sud du stationnement du musée ferroviaire. Je prends des photos.
- Présence de neige à travers les arbres. Le monticule de neige est raisonnable par rapport à la neige reçue et la grandeur du stationnement
- Je ne peux dire si cette neige provient d'un autre endroit et qu'elle a été transportée ou s'il s'agit simplement de la neige du stationnement du musée ferroviaire poussée-soufflée.

**15 Informations à l'intervenant**  SO**16 Vérification complémentaire à l'activité de contrôle**  SO

2017-12-20 : Conversation téléphonique avec Articles 53-54 de la L.A.D :

- Je lui explique le pourquoi de mon appel.
- J'apprends qu'il s'occupe du déneigement du stationnement incitatif du RTM ainsi que celui du musée ferroviaire.
- Il m'affirme qu'il n'y a pas eu de transport de neige entre les deux stationnements en empruntant le réseau routier (activités visées par la plainte).
- Au cours de la conversation, il me dit « qu'est-ce que cela peut bien faire d'amener **en camion** la neige du stationnement d'un côté de la rue vers un stationnement de l'autre côté de la rue, ça reste dans un stationnement. Que la prochaine fois, il poussera la neige d'un stationnement à l'autre en traversant la rue et comme cela il n'y aura pas de problème» (j'en comprends qu'il connaît bien le règlement, car seulement la neige chargée dans un camion empruntant le réseau routier doit aller dans un lieu autorisé).
- Je lui rappelle, quand même, que si la neige est chargée et que le camion emprunte le réseau routier, la neige doit être transportée dans un lieu autorisé. Il me répète qu'il le sait.
- Je l'avise aussi que la neige ne doit pas être poussée et/ou soufflée en rive et littoral de cours d'eau. Il me répète qu'il le sait.
- Il m'avise qu'une partie du stationnement du côté du musée ferroviaire appartient au RTM (la partie la plus au sud).
- Après vérification dans l'Atlas du MDDELCC et avec la municipalité, il n'y a pas de terrain appartenant au RTM du côté du musée ferroviaire. L'inspectrice municipale m'indique, par contre, qu'il y a probablement une entente et que les gens peuvent venir se stationner du côté du musée ferroviaire.

2017-12-20 : Conversation téléphonique avec Articles 53-54 de la L.A.D :

- Je lui fais un suivi de sa plainte, de mon inspection et de la conversation téléphonique avec le déneigeur (si transport de neige, il doit l'amener dans un lieu autorisé).
- Je l'invite à communiquer soit avec la police soit avec urgence environnement s'il remarque que l'activité se poursuit.
- Il me dit qu'il a des photos des travaux visés par sa plainte. Je lui envoie un courriel pour qu'il puisse me les transmettre. Je n'ai reçu aucune photo.

2018-12-12 : Conversation téléphonique avec Diana BeJarano, responsable opération RTM Gare de St-Constant.

- Elle m'appelle suite à la plainte que j'ai formulée au RTM.
- Elle a déjà pris contact avec la compagnie qui détient le contrat de déneigement soit Articles 23-24 de la L.A.D dont le sous-traitant est Articles 23-24 de la L.A.D. Elle me donne Articles 53-54 de la L.A.D comme contacte chez Articles 23-24 de la L.A.D



514-574-8446. J'essaye de le rejoindre sans succès, je trouve le numéro de téléphone de la compagnie JEM construction sur internet, ils sont fermés jusqu'au 15 janvier 2018.

- Elle a déjà d'autres problèmes avec le déneigement et elle a formellement demandé de cesser (si tel est le cas) d'amener la neige du stationnement incitatif RTM vers les stationnements du musée ferroviaire.

## 17 Conclusion

Rien ne me permet de valider que la plainte est fondée (transport de neige d'un stationnement à un autre en empruntant le réseau routier), donc je ne suis pas en mesure d'affirmer qu'il y a non-conformité à la LQE.

## 18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

## 19 Recommandations

Je recommande la fermeture du dossier et d'y retourner s'il y a un autre signalement.

Rédigé par : Christine Rondeau

Fonction : Inspecteur

Signature : ORIGINAL SIGNÉ

Date de signature : 2017-12-19



Orthophoto du lieu inspecté.





*IMG\_0727.JPG*

Neiges poussées à travers la végétation du côté du musée ferroviaire.



*IMG\_0728.JPG*

Neiges poussées à travers la végétation du côté du musée ferroviaire.



*IMG\_0730.JPG*

Neiges poussées à travers la végétation du côté du musée ferroviaire.





*IMG\_0731.JPG*

Neiges poussées à travers la végétation du côté du musée ferroviaire.



*IMG\_0732.JPG*

Neiges qui semble simplement poussée. Coté stationnement musée ferroviaire.



*IMG\_0733.JPG*

Neiges poussées à travers la végétation du côté du musée ferroviaire.



1 Identification		
Date de l'intervention : 2018-01-17	Heure de début : 10 h 05	Heure de fin : 11 h 45
Intervention effectuée par : Christine Rondeau		
Accompagné par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande	
N° de demande : 200643174	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Saint-Constant - Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant les transports de neiges vers le stationnement du Musée Ferroviaire. Neige en provenance du stationnement du RTM.	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301282278	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7316-16-01-0001200	N° de document : 401655705
But de l'intervention : Saint-Constant - Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant les transports de neiges vers le stationnement du Musée Ferroviaire. Neige en provenance du stationnement du RTM.	

2 Lieu concerné par l'intervention	
1	Nom du lieu : Stationnement du Musée ferroviaire
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2173253 Type de lieu : terrain sans usage précis
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 110, rue Saint-Pierre Saint-Constant (Québec) J5A 1G7
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,375798364400:-73,566042378100

3 Intervenant du lieu				
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
Articles 23-24 de la L.A.D	Déneigeur	238, rang Sainte-Thérèse Saint-Rémi (Québec) JOL 2L0	Y2082795	X2173253

4 Condition météo	
Description :	<input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)				
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Articles 53-54 de la L.A.D	Articles 23-24 de la L.A.D	----:514-707-8585
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Diana Bejarano	Responsable opération RTM	----:514-214-1748
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Articles 53-54 de la L.A.D	Articles 23-24 de la L.A.D; Détient le contrat de déneigement du stationnement du RTM	----:514-574-8447
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nadine Cloutier	Directrice Musée ferroviaire	----:450-638-1522 p223
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Articles 53-54 de la L.A.D		
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Alain Bordeianu	Contremaitre Ville de St-Constant	----:450-638-2010
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			----:

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : À tous les personnes contactées			

6 Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

<b>7 Photo numérique</b>		<input type="checkbox"/> SO
<b>Nombre de photos prises sur le terrain : 6</b>	<b>Nombre de photos intégrées au rapport : 5</b>	
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Christine Rondeau avec un appareil photo de type Sony Cyber shot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisé(s) suivant(s) : M:\Rég-16\ronch01</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>		

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>	- + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

<b>8 Grille d'intervention annexée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

<b>9 Autre pièce annexée au rapport</b>	- + <input checked="" type="checkbox"/> SO
---	--

<b>10 Équipement utilisé</b>			- + <input type="checkbox"/> SO
<b>Type d'équipement</b>	<b>Modèle</b>	<b>Commentaire</b>	
Autre	appareil photo		
GPS	Garmin 78		

<b>11 Échantillon</b>	- + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	--

<b>12 Mise en contexte</b>	<input type="checkbox"/> SO
----------------------------	-----------------------------

Une inspection a été effectuée 20 décembre 2017 concernant le même sujet.  
 Cette inspection n'a pas permis de confirmer que la plainte de transport de neige était fondée.

Le plaignant au dossier m'a rappelé à quelques reprises (entre autre 15-18-23 janvier) afin de m'aviser que l'activité se poursuivait.  
 Je lui fais mention des actions effectuées soit que j'ai :

- Aviser le déneigeur (Martin Lefrançois) du règlement et lui demander de se conformer.
- Aviser la personne responsable au RTM, l'informer du règlement et de voir à ce que son déneigeur respecte le règlement
- Aviser la compagnie qui détient le contrat de déneigement au RTM soit JEM construction. L'informer du règlement et de voir à ce que le sous contractant respecte le règlement.

15 janvier 2018 : conversation téléphonique avec Diana Bejarano, responsable opération RTM.

- Je l'avise de l'information reçue en ce qui concerne la poursuite des activités du déneigeur.
- Elle m'affirme avoir eu une conversation avec Jem Construction (détient le contrat de déneigement du stationnement du RTM St-Constant) pour que le sous contractant cesse le transport de neige vers un lieu non autorisé.
- Une partie du stationnement du musée ferroviaire est louée au RTM pour 5 ans (secteur où les neiges sont entreposées)
- Elle me dit qu'il est possible d'appeler un patrouilleur de nuit s'il y a encore constat de transport. Je la prévient que je vais transmettre l'information au plaignant.
- Elle me redonne le numéro de téléphone de Monsieur David de Jem Construction (erreur la première fois qu'elle me l'a donnée)
- Aucun transport de neige prévu dans le contrat vers un dépôt de neige autorisé.
- Je lui demande une copie du contrat de déneigement (redemander dans sa boîte vocale le 23 janvier, reçu le 26 janvier 2018)

15 janvier 2018 : conversation téléphonique avec Monsieur David de Jem Construction

- Je lui explique le règlement sur les lieux d'élimination de neige (si la neige est transportée et emprunte une voie de circulation publique, elle doit être déposée dans un lieu d'élimination de neige autorisé.)
- Son déneigeur et lui croyaient que c'était correct d'amener la neige du côté du musée ferroviaire puisque le RTM loue ce terrain.
- Il va faire le suivi avec déneigeur (Martin LeFrançois) pour qu'il cesse le transport de neige
- Il m'apprend qu'il avait eu le ok du directeur du RTM (Pierre Étienne Thibeault, il n'est plus en service) pour amener la neige du stationnement du RTM vers le terrain loué du musée ferroviaire.
- Aucun transport de neige prévu dans le contrat vers un dépôt de neige autorisé.

<b>13 Description de l'intervention</b>
---

J'arrive sur les lieux, il n'y a pas d'opération de déneigement lors de ma visite.

Je commence mon intervention par me rendre au bureau administratif du musée ferroviaire.  
 J'y rencontre Madame Nadine Cloutier, directrice générale. Je l'avise du pourquoi de ma visite (échange de carte d'affaires).

- Elle n'était pas au courant du transport de neige vers le stationnement du Musée ferroviaire, ce n'est pas dans le contrat (secteur appartenant au musée mais louer au RTM)
- Elle et ses collègues trouvaient justement que le monticule de neige n'avait jamais été aussi volumineux.
- Elle va me transmettre une copie courriel du contrat de déneigement (reçu le 17 janvier 2018).
- Madame Cloutier va intervenir auprès de Martin Lefrançois (déneigeur) pour qu'il cesse ses opérations illégales.

**13 Description de l'intervention**

Après cette rencontre, je retourne sur le terrain faire le tour du stationnement, je constate que :

- Au GPS 3-4 : monticule de neige près du cours d'eau. La neige est majoritairement à l'intérieur des clôtures. Un peu de neige déborde vers la rive du cours d'eau.
- Au GPS 1-2 : immense monticule de neige. Secteur où il y aurait dépôt de neige en provenance du stationnement du RTM. Monticule plus volumineux qu'à la dernière inspection. Rien ne me permet de dire qu'il y a eu transport de neige d'ailleurs.
- GPS 5 : stationnement du RTM, il n'y a aucun monticule de neige.

**14 Vérification complémentaire à l'intervention**  SO

18-01-2018 : Conversation téléphonique avec Articles 53-54 de la L.A.D

- Il m'informe que le transport de neige s'est poursuivi, mais que depuis mon intervention Monsieur Lefrancois à acheter des coupons pour le lieu d'élimination de neige. Il en a acheté 20 billets, mais en a utilisé environ que 5. Le reste des voyages de neige a été amené au stationnement du musée ferroviaire.
- Monsieur Lemieux m'indique que le contremaître de la ville de St-Constant a constaté également le transport de neige vers le stationnement du musée ferroviaire.

19-01-2018, conversation téléphonique avec Alain Bordeianu, contremaître ville de St-Constant.

- Je l'avise du pourquoi de mon appel.
- Il me dit qu'il n'est pas assez certain. Il a vu un camion plein de neige dans le stationnement du musée ferroviaire, mais il ne l'a pas vu décharger ni d'où il provenait.

18-01-2018 : conversation téléphonique avec Nadine Cloutier du RTM :

- Le conseil est vraiment choqué des activités du déneigeur. Elle attendait la rencontre avec le conseil avant d'appeler Monsieur Lefrançois.
- Elle va l'appeler aujourd'hui pour l'interdire d'amener de la neige d'ailleurs sur leur terrain.
- Elle me dit qu'elle a des bénévoles à qui elle va probablement demander de faire la surveillance soir/nuit.

19-01-2018 : conversation téléphonique avec Nadine Cloutier du RTM :

- Elle a parlé avec son déneigeur. Articles 53-54 de la L.A.D lui a dit que :
- Près du pont (GPS 3-4), la neige provient seulement du stationnement du musée ferroviaire.
- en ce qui concerne le monticule de neige dans le secteur loué au RTM (GPS 1-2), la neige provient du stationnement du RTM.
- Que le transport de neige est dans son contrat.
- Il va cesser le transport de neige

26-01-2018 : Consulte les documents transmis par Diana Bejarano, responsable opération RTM.

- Je constate qu'au plan « Gare Saint-Constant, plan général, Déneigement » une aire d'accumulation permanente est prévu dans le stationnement du musée ferroviaire secteur loué. Une aire d'accumulation temporaire 24h est prévue dans le stationnement du RTM.
- Dans le devis technique, on parle de transport de neige vers l'aire d'accumulation permanente et que lorsque l'accumulation n'est plus possible transport vers un lieu d'élimination autorisé (page 19 de 24).

**15 Conclusion**

Tout porte à croire qu'il y a eu transport de neige du stationnement du RTM à St-Constant vers le stationnement du musée ferroviaire. Il n'y a pas eu de constats de transport de neige que des preuves indirectes (témoignages surtout). Je n'ai pas assez d'éléments pour l'envoi d'un avis de non-conformité.

**16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés** - +  SO

**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande le transfert aux services des enquêtes afin de faire la démonstration de l'infraction

<b>Rédigé par :</b> Christine Rondeau	<b>Fonction :</b> Inspectrice
<b>Signature :</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">ORIGINAL SIGNÉ</span>	<b>Date de signature :</b>

<b>18 Vérification du rapport d'intervention</b>	
Approuvé par : Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe
Signature : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">ORIGINAL SIGNÉ</span>	Date :
Commentaires :	



Orthophoto : Points GPS pris lors de l'insepection





*IMG\_0745.JPG*

GPS 3: Monticule de neige sur le terrain du Musée Ferroviaire



*IMG\_0746.JPG*

Secteur GPS 4: Monticule de neige sur le terrain du Musée Ferroviaire



*IMG\_0747.JPG*

Secteur GPS 4: Monticule de neige sur le terrain du Musée Ferroviaire





*IMG\_0744.JPG*

GPS 1 et 2: Monticule de neige près de la rive du Cours d'eau



*IMG\_0748.JPG*

GPS 5: aucun monticule de neige dans le stationnement du RTM et, selon les dires, aucun transport vers un lieu d'élimination de neige autorisé.



1 Identification		
Date de l'intervention : 2018-11-22	Heure de début : 10 h 57	Heure de fin : 11 h 15
Intervention effectuée par : Christine Rondeau		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200643174	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : Saint-Constant - Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant le transport de neiges vers le stationnement du Musée Ferroviaire		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301358560	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° de gestion doc. : 7316-16-01-0001200	N° de document : 401763838
But de l'intervention : Saint-Constant - Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant le transport de neiges vers le stationnement du Musée Ferroviaire	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Stationnement du Musée ferroviaire	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2173253	Type de lieu : terrain sans usage précis
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 110, rue Saint-Pierre Saint-Constant (Québec) J5A 1G7	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,375798364400;-73,566042378100	

3 Intervenant du lieu						↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
1	Articles 23-24 de la L.A.D		238, rang Sainte-Thérèse Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0	Y2082795	X2173253	

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description :		<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)						↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone	
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Marc André Lajeunesse	RTM	----:514-287-2464	
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Articles 23-24 de la L.A.D	Articles 23-24 de la L.A.D	----:514-932-0106	

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : aux personnes contactées		

6 Plainte		<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------	--	--

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain :	Nombre de photos intégrées au rapport :	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Christine Rondeau avec un appareil photo de type Canon powerShot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants :		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
---	--	---

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - +  SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - +  SO

10 Équipement utilisé ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO			
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	garmin 78	précision 5 mètres et moins

11 Échantillon ↓↑ - +  SO

12 Mise en contexte  SO

Le dossier est au service des enquêtes.  
On me demande de refaire une inspection afin de de voir s'il y a toujours transport de neige vers le stationnement du musée ferroviaire.

13 Description de l'intervention

j'arrive sur les lieux, il n'y a pas de travaux et je n'y rencontre personne.  
Je constate qu'il n'y a pratiquement pas d'accumulation de neige là où il y avait déversement de neige à la saison hivernale 2017-2018. Il ne semble pas y avoir eu transport de neige vers ce lieu.

14 Vérification complémentaire à l'intervention  SO

Je communique avec le RTM afin de savoir si le déneigeur et le même qu'à la saison dernière.

2018-11-28 Je parle avec Marc André Lajeunesse du RTM, j'apprends que :

- Le contrat de déneigement a été donné à la même compagnie que l'an dernier soit Articles 23-24 de la L.A.D
- Je lui demande si le sous-contractant et le même Articles 23-24 de la L.A.D . Il n'est pas au courant.
- Il me donne donc le numéro de son contact chez Articles 23-24 de la L.A.D soit Articles 23-24 de la L.A.D .
- je lui rappelle que le transport de neige est permis seulement vers un lieu d'élimination autorisé.

2018-11-28 Conversation téléphonique avec Articles 53-54 de la L.A.D, de Articles 23-24 de la L.A.D.

- Le sous-contractant est toujours Articles 23-24 de la L.A.D .
- Je lui rappelle que le transport de neige est permis seulement vers un lieu d'élimination autorisé.

À la saison 2017/2018 lors de conversation avec l'ancienne responsable des opérations au RTM, Madame Diana Bejarano, elle me nommé la compagnie détenant le contrat de déneigement comme Articles 23-24 de la L.A.D . Après reconfirmation avec Marc André Lajeunesse du RTM il s'agit bien de Articles 23-24 de la L.A.D qui détient le contrat de déneigement depuis plusieurs années.

15 Conclusion

Il ne semble pas y avoir eu de transport de neige vers le stationnement du musée vu la petitesse du monticule de neige.  
Le déneigement du stationnement du RTM s'effectue toujours par la compagnie Articles 23-24 de la L.A.D

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - +  SO

17 Recommandations

Ainsi, je recommande d'en informer le service des enquêtes.

Rédigé par : Christine Rondeau	Fonction : Inspectrice
Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date de signature :

18 Vérification du rapport d'intervention  SO

Approuvé par : Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe
Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date :

Commentaires :



Orthophoto de l'atlas géomatique du MELCC. Point GPS pris lors de l'inspection.





IMG\_1277.JPG

Endroit où était accumulée la neige à la saison 2017/2018



IMG\_1278.JPG

Endroit où était accumulée la neige à la saison 2017/2018



IMG\_1279.JPG

Endroit où était accumulée la neige à la saison 2017/2018